

## **"En 2012, il y aura à La Poste autant de salariés de droit privé que de fonctionnaires"**

*Intervista a Jean-Paul Bailly di Anne Michel*

**La ministre de l'économie, Christine Lagarde, a annoncé, mardi 23 octobre, qu'elle "étudiait la possibilité "de vous autoriser à vendre des prêts à la consommation. Depuis plus de dix ans que La Poste réclame le droit de faire du crédit, c'est une victoire?**

Nous sommes heureux du signe positif donné par Mme Lagarde. J'y vois une preuve de confiance, montrant que La Banque postale, longtemps contestée, est reconnue et intégrée dans le cercle des grands établissements bancaires. Il faut que nous ayons accès au crédit à la consommation car nous sommes freinés dans le renouvellement de notre clientèle jeune. Nous sommes la seule banque à voir partir des clients satisfaits.

**Mais en quoi La Banque postale peut-elle améliorer l'offre de crédit?**

Notre entrée sur le marché du crédit à la consommation est une bonne nouvelle pour la société française. Compte tenu de la sociologie de notre clientèle, nous allons ouvrir l'accès au crédit à la consommation aux personnes qui en sont exclues, soit 40 % des ménages français. Nous le ferons de manière responsable, via des actions de prévention du surendettement et en accompagnant les personnes qui pourraient se trouver en difficultés. Notre légitimité d'établissement de crédit est incontestable.

**Distribuez-vous ces crédits seuls? Ouvrirez-vous le capital de La Banque postale?**

Nous allons vite proposer à Mme Lagarde de lancer un appel d'offres, pour choisir un partenaire qui nous accompagnera dans la conception, la mise sur le marché et la gestion de ces crédits. Nous voulons acquérir l'expertise que nous n'avons pas, pour être prêts dans dix-huit mois. Notre idée est de créer une filiale dédiée au crédit à la consommation, dont le capital sera ouvert à notre partenaire. La Poste en restera l'actionnaire majoritaire.

**L'accès au crédit compensera-t-il la banalisation attendue du Livret A?**

Sur ce point, rien n'est joué. Nous avons accompagné l'Etat dans son recours auprès de la Cour européenne de justice, et il faut faire vivre ce recours. Par ailleurs, nous faisons confiance à la mission confiée à Michel Camdessus - ex-directeur général du Fonds monétaire international - pour faire des propositions d'une grande progressivité, respectant à la fois la nécessité de financer le logement social et la mission de La Poste de lutte contre l'exclusion bancaire. Si évolution il y a, je n'imaginerais pas qu'elle n'aille pas de pair avec une autorisation pour La Banque postale de distribuer toute la gamme bancaire, au-delà du crédit à la consommation.

**Etes-vous exposé à la crise financière américaine?**

Non, notre gestion prudente, parfois critiquée, s'est révélée être un atout. La Banque postale a parfaitement fonctionné au coeur de la crise financière car elle dispose de fortes liquidités.

**La réorganisation de La Poste s'accélère en vue de la libéralisation du courrier en 2011. Où en êtes-vous de l'allégement du réseau de bureaux?**

Je m'étais engagé à maintenir 17 000 points de contact sur le territoire. Cet engagement sera tenu, grâce aux partenariats avec les mairies et les commerçants. Nous venons d'inaugurer le 5 000e

bureau en partenariat et pas une plainte ou réclamation n'a été enregistrée. Cette réorganisation nous permet d'assurer une présence territoriale moins coûteuse et de meilleure qualité. Le service public postal n'en souffre pas, il est plus efficace.

### **Mais La Poste reste critiquée pour ses files d'attente**

...

L'amélioration de l'accueil des clients sera au coeur de notre plan " Performances et confiance " pour 2008-2012. C'est là que l'on verra se dessiner La Poste du futur. Nous allons ainsi prendre l'engagement que, d'ici à 2010, le temps d'attente pour réaliser des opérations courantes ne dépassera pas cinq minutes.

### **La Poste du futur sera-t-elle compétitive? L'Etat actionnaire est-il satisfait des réformes engagées?**

Dans trois ans, La Poste disposera d'un des outils les plus modernes d'Europe et sera en mesure d'y gagner des parts de marché. Nous aurons rattrapé le niveau de rentabilité des meilleurs réseaux européens. Nos résultats vont progresser durablement, notamment grâce à l'accord trouvé avec l'Etat sur les retraites, approuvé par Bruxelles. Pour la première fois cette année, l'Etat percevra un dividende équivalent à 15 % de nos bénéfices. Dès 2009, nous n'aurons plus besoin de nous endetter pour financer notre développement. Et en 2012, il y aura à La Poste autant de salariés de droit privé que de fonctionnaires.